

# Élèves en situation de handicap. Virginie se bat pour que son fils autiste bénéficie d'une aide

Alors qu'il bénéficiait d'une aide de vie scolaire depuis deux ans, Noa, jeune garçon autiste, a fait sa rentrée sans aide personnalisée. Sa mère, Virginie, se bat.

À 9 ans, Noa, a fait sa rentrée scolaire à l'école Jean Moulin à Val-de-Reuil. Le jeune garçon, domicilié à Pont-de-l'Arche, présente des troubles du spectre autistique associés à des troubles cérébelleux lié à un accident vasculaire cérébral.

Depuis qu'il est en maternelle, il bénéficie d'une aide de vie scolaire. Cette année, il suit la plupart de ses cours en classe Ulis (Unité localisée d'inclusion scolaire). Mais à la rentrée, aucune aide n'était prévue pour l'enfant. Pourtant, d'après le bilan dressé par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), Noa doit bénéficier d'une aide personnalisée pour les élèves en situation de handicap : **« Noa a des problèmes de lecture, il est sujet à une dysgraphie importante qui demande l'acquisition d'un ordinateur qui obéit par la voix. Tous les jours, il voit un thérapeute : un neuropsychiatre, un pédopsychiatre, un orthophoniste, un ergothérapeute et une psychomotricienne, énumère Virginie Levillain. Et chaque année, à la rentrée, c'est la même bataille pour avoir une aide de vie scolaire »**, regrette amèrement Virginie Levillain qui demande que **« les heures et les aides soient accordées aux enfants selon les prescriptions de la MDPH »**.

## Une aide individuelle

Depuis l'année dernière, la crise sanitaire n'a rien arrangé à la situation : de nombreuses aides de vie scolaire ont changé de profession, le métier étant jugé difficile et peu rémunéré. D'autres raisons comme les restrictions budgétaires ont également engendré une restriction des contrats d'aide aux élèves en situation de handicap.

**« Cette année, Noa bénéficie seulement de l'aide de vie scolaire qui travaille avec la maîtresse de la classe Ulis. Il n'a pas d'aide personnalisée alors qu'il devrait avoir une aide pendant les cours et durant les temps de récréation, soit 24 heures par semaine »**, précise la mère de famille. Virginie Levillain s'est alors tournée vers la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (Dsden) et le pôle inclusif d'accompagnement localisé (Pial) pour réclamer l'aide dont devrait bénéficier son fils. Mais **« à partir du moment où un enfant reçoit une aide, même si elle ne correspond pas aux**

**nombres d'heures prévus par la MDPH, l'Éducation nationale juge que l'enfant est pris en charge ».** En colère, la mère de famille juge : « **En France, on parle beaucoup d'inclusion mais il n'y a pas de moyens pour agir ».**

Mise en demeure

Virginie Levillain ne compte pas rester là. Elle a décidé de transmettre une mise en demeure au PIAL, au DSDEN et à l'Éducation nationale : « **Je vais leur envoyer un courrier recommandé pour qu'une aide soit mise en place pour Noa ».** Et d'envisager de porter plainte pour « **refus de scolarisation d'enfants ».**

Une action en vue

L'association Préhendys 276 - association reconnue d'utilité publique qui accompagne les familles d'enfant handicapé - soutient la famille de Noa depuis plusieurs années. Sa présidente, Elise Saegaert, se dit « **prête à mener le combat pour que Noa obtienne les heures d'aide demandée par la MDPH »** : « **En décembre dernier, nous avons bloqué une école. L'enfant a fini par obtenir une AESH ».** Mère d'une fillette atteinte d'un handicap, Elise Saegaert se révolte du manque de prise en charge : « **On parle beaucoup d'inclusion mais, en France, on est davantage dans l'exclusion ».** Et de juger que les pouvoirs publics n'ont « **aucune excuse pour ne pas accorder une aide à Noa, nous sommes prêts à apporter tout notre soutien à sa famille et à mettre en place une action qui sera médiatisée ».**

Béatrice Cherry-Pellat



Virginie Levillain veut obtenir l'aide dont son fils autiste devrait bénéficier à l'école. (©La Dépêche de Louviers - BCP)